

IP/N/1/GBR/130 IP/N/1/GBR/C/40 IP/N/1/GBR/E/15

25 février 2021

Original: anglais

(21-1620) Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce

NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC

ROYAUME-UNI: RÈGLEMENT DE 2002 SUR LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE (DIRECTIVE DE LA CE)

Membre présentant la notification	ROYAUME-UNI
Précisions sur le texte juridique notifié	

Intitulé Règlement de 2002 sur le commerce électronique (directive de la CE) Objet Droit d'auteur et droits connexes; moyens de faire respecter les droits Nature de la \boxtimes Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété notification intellectuelle Autres lois ou réglementations Lien vers le texte https://ip-documents.info/2021/IP/GBR/21 1288 00 e.pdf juridique* Situation de la Première notification notification Modification ou révision du texte juridique notifié Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s) IP/N/1/GBR/C/1 Références des notifications précédentes Brève description du texte juridique notifié Ce règlement met en œuvre les articles 3, 5, 6, 7 1), 10 à 14, 18 2) et 20 de la Directive 2000/31/CE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2000 relative à certains aspects juridiques des services de la société de l'information, et notamment du commerce électronique, dans le marché intérieur ("directive sur le commerce électronique"). Langue(s) du anglais texte juridique notifié Entrée en vigueur 23 octobre 2002 Autre date

Précisions sur la notification

Date de présentation de	19 février 2021
la notification	

Autres renseignements	https://www.legislation.gov.uk/uksi/2002/2013/contents
Organisme ou autorité responsable	UK Intellectual Property Office Concept House Cardiff Road Newport South Wales NP10 8QQ Royaume-Uni information@ipo.gov.uk
	0300 300 2000 Depuis un autre pays que le Royaume-Uni: +44 (0)1633 814000

^{*} Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révise.